

**GESETZESTECHNISCHE
RICHTLINIEN (GTR)**

**DIRECTIVES SUR LA
TECHNIQUE LÉGISLATIVE (DTL)**

**DIRETTIVE DI TECNICA
LEGISLATIVA (DTL)**

**DIRECTIVES SUR LA TECHNIQUE LÉGISLATIVE (DTL)
DIRETTIVE DI TECNICA LEGISLATIVA (DTL)**



 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundeskanzlei BK
Chancellerie fédérale ChF
Cancelleria federale CaF
Chanzlia federala ChF

Table des matières

2. Utilisation des DTL	3
Index	0

1 2. Utilisation des DTL

Les DTL existent maintenant sous une forme électronique.

En pratique, l'application des DTL est liée à la présentation d'un type d'acte législatif particulier. Ces directives répondent en premier lieu à un besoin d'avoir à disposition un instrument de travail pragmatique.

La structure des DTL a ainsi été simplifiée : on trouve les directives de technique législative applicables à chaque type d'acte législatif (loi, ordonnance, arrêté fédéral, acte modificateur d'une loi, etc...) avec des modèles WORD à télécharger et des exemples matériels à disposition.

Le format PDF des directives est également à disposition pour chaque type d'acte, pour chaque partie des DTL ou pour les DTL dans leur globalité.